

MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

SDS 06919 DECAPANT XUPER 157

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DECAPANT XUPER 157

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Décapant de brasage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 Société:
 Messer Eutectic Castolin Switzerland S.A.
 MEC Holding GmbH

 Rue:
 Industriestrasse 34a
 Messer-Platz 1

 Lieu:
 CH-8108 Dällikon
 D-65812 Bad Soden

 Téléphone:
 +41 44 847 17 17
 +49 (0) 6196 7760-555

 Téléfax:
 +41 44 847 17 18
 +49 (0) 6196 7760-561

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des veux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS07-GHS09







Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Chlorure de zinc Dichlorure d'etain

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la

réglementation locale et nationale. .

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

Date d'impression: 13.08.2018 CH - FR Page 1 de 9





MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

SDS 06919 DECAPANT XUPER 157

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

2.3. Autres dangers

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage peuvent causer la fièvre des fondeurs. Les symptomes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, toux, nausées et fièvre).

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage peuvent causer la fièvre des fondeurs. Les symptomes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, toux, nausées et fièvre). Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
Nº CAS		
Nº Index	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
Nº REACH		
231-592-0	chlorure de zinc	5 - < 10 %
7646-85-7		
030-003-00-2	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H302 H314 H400 H410	
01-2119472431-44		
235-186-4	chlorure d'ammonium	1 - < 5 %
12125-02-9		
017-014-00-8	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319	
01-2119487950-27		
231-868-0	Dichlorure d'etain	0,1 - 5 %
7772-99-8		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H314 H317 H400	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais. .

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Date d'impression: 13.08.2018 CH - FR Page 2 de 9





MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

SDS 06919 DECAPANT XUPER 157

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

observer mode d'emploi.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Information supplémentaire

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Décapant de brasage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle







8.1. Paramètres de contrôle

Date d'impression: 13.08.2018 CH - FR Page 3 de 9





MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

SDS 06919 DECAPANT XUPER 157

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
12125-02-9	Chlorure d'ammonium (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
7646-85-7	Chlorure de zinc (fumée) (alvéolaire)	-	1		VME 8 h	

Conseils supplémentaires

Les désignations comportant OLD ne plus valables. Il s'agit de valeurs limite d'exposition supprimées de la liste des valeurs limite d'exposition. Les valeurs sont pourtant conservées à titre d'information complémentaire attribuant à l'évaluation de risque.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, epaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 60 minutes, par exemple gant protecteur < Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de). Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

n.a.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre à combinaison multiple ABEK/P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide

Couleur: odeur spécifique au produit

Odeur: Inodore

Point de fusion: Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle n.a.

d'ébullition:

pH-Valeur (à 20 °C):

Température de décomposition:: Donnée non disponible

Point d'éclair: n.a. Inflammabilité: n.a.

Limite inférieure d'explosivité:

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Pression de vapeur:

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Hydrosolubilité: soluble

(à 20 °C)

Coefficient de partage: Donnée non disponible

Date d'impression: 13.08.2018 CH - FR Page 4 de 9





MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

SDS 06919 DECAPANT XUPER 157

Température d'inflammation: n.a.
Température d'auto-inflammabilité n.a.
Viscosité dynamique: n.a.

Dangers d'explosion:

Propriétés comburantes:

Donnée non disponible

Donnée non disponible

9.2. Autres informationsDonnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Des oxydants puissants.

Des acides forts et des bases fortes.

Dégagement d'ammoniac au contact des lessives alcalines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un dégagement de fluorure d'hydrogène peut avoir lieu en présence de vapeur d'eau lorsque le produit est porté à très haute température.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nocif en cas d'ingestion.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage peuvent causer la fièvre des fondeurs. Les symptomes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, toux, nausées et fièvre).

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source	
7646-85-7	chlorure de zinc					
	orale	DL50	350 mg/kg	Ratte	RTECS	
12125-02-9	chlorure d'ammonium					
	orale	DL50	1440 mg/kg	Ratte		
7772-99-8	Dichlorure d'etain					
	orale	ATE	500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque des brûlures.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (chlorure de zinc)

Date d'impression: 13.08.2018 CH - FR Page 5 de 9





MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

SDS 06919 DECAPANT XUPER 157

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source		
7646-85-7	chlorure de zinc							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	38 mg/l	96 h	Danio rerio	IUCLID		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,33 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID		
12125-02-9	chlorure d'ammonium							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	209 mg/l	96 h	Cyprinus carpio			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna			

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
12125-02-9	chlorure d'ammonium	-4,37

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Eliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration. Etant donné que seulement les conditions d'utilisation chez l'utilisateur permettent d'attribuer un code spécifique de déchets, il n'est pas possible de spécifier un code de déchets pour ce produit de départ en conformité avec le répertoire Européen de déchets.

Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le

Date de révision: 05.07.2018

Date d'impression: 13.08.2018 CH - FR Page 6 de 9



MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

DECAPANT XUPER 157 SDS 06919

fabricant / les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1840

14.2. Désignation officielle de CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 8



Code de classement: C1 5 I Quantité limitée (LQ): 80 Nº danger:

Ε Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1840

14.2. Désignation officielle de CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:



Code de classement: Quantité limitée (LQ): 5 I

Transport maritime (IMDG)

UN 1840 14.1. Numéro ONU:

14.2. Désignation officielle de ZINC CHLORIDE SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:



Quantité limitée (LQ): EmS: F-A. S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Date d'impression: 13.08.2018

UN 1840 14.1. Numéro ONU:

Page 7 de 9

Date de révision: 05.07.2018

CH - FR



MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

SDS 06919 DECAPANT XUPER 157

14.2. Désignation officielle de

ZINC CHLORIDE SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:



Date de révision: 05.07.2018

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0 %

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail: G39 fumées de soudage.

Prescriptions nationales

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

G39 fumées de soudage.

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel mineréaux. Surveillance médicale selon l'arreté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

REV. 5.0: RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants: REACH Registration No.

Date d'impression: 13.08.2018 CH - FR Page 8 de 9



This Safety Data Sheet corresponds to the criteria of www.compliance-footprint.com



MEC Holding GmbH Numéro de révision: 5,0

SDS 06919 DECAPANT XUPER 157

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

FC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Bibliographie:

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)



Date de révision: 05.07.2018

Date d'impression: 13.08.2018 CH - FR Page 9 de 9